

La check-list

LES ETAPES A SUIVRE

Pour une entreprise individuelle (EI)

- Domicilier l'entreprise
- Immatriculer l'EI auprès du Guichet unique de l'INPI
- Créer un compte URSSAF (pour les auto-entrepreneurs)
- Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité (non obligatoire mais recommandé)
- Souscrire aux assurances professionnelles obligatoires

Pour une société

- Domicilier la société
- Rédiger les statuts
- Ouvrir un compte pro
- Déposer le capital social
- Publier une annonce dans un journal d'annonces légales (JAL)
- Immatriculer la société auprès du Guichet unique de l'INPI
- Souscrire aux assurances professionnelles obligatoires

Les avantages de créer son entreprise avec Indy

- Vous êtes accompagné par un spécialiste
- Vous recevez vos documents rapidement
- Vous bénéficiez des meilleurs conseils : sur le choix du statut, les aides...
- Cet accompagnement est **100% GRATUIT**